



Paris, le 10 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Encadrement des promotions : les distributeurs tentent-ils de saboter les EGAlim ?

Alors que l'encadrement des promotions à 34 % de la valeur des produits alimentaires est entré en vigueur au 1^{er} janvier, il est effarant de constater que certaines enseignes de la grande distribution n'ont pas encore intégré la nouvelle législation sur les étiquettes et dans les catalogues.

En effet, nombre de promotions ont été constatées sur des produits alimentaires, bruts (porc, vin...) ou transformés avec des rabais de l'ordre de 50 %. La loi n'est donc pas encore respectée !

Le réseau FNSEA+JA surveille étroitement les comportements des enseignes en matière de promotions. Nous dénoncerons toute tentative de contournement !

Nous attendons de l'Etat qu'il soit ferme face à de tels agissements et qu'il rappelle ce que risquent les opérateurs à flirter de cette manière avec la légalité. De plus, il revient à la DGCCRF d'indiquer clairement les modalités de contrôle de cette ordonnance.

La meilleure manière de saboter cette expérimentation, dont la durée est limitée à deux ans, serait de ne pas la respecter afin de « prouver » qu'elle n'est pas efficace. Nous demandons aux distributeurs de cesser ces pratiques, et aux pouvoirs publics de les sanctionner.

Contacts presse :

FNSEA : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - marion.fournier@fnsea.fr

JA: Thomas Debrix – 06 68 66 15 83 – tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr